

déi Lénk

MOTION 1

Luxembourg, le 24 février 2022

La Chambre des Députés,

- Vu que le programme Raum+ permet d'élaborer des estimations en matière de surfaces de terrains disponibles à des fins résidentielles ou mixtes en utilisant les données du Plan Cadastral Numérisé et des Plans d'Aménagement Général des communes ;
- vu que dans le cadre de ce programme des entretiens avec 89 communes ont été menés pour collecter des informations qualitatives sur lesdites surfaces afin de mieux cerner les surfaces constructibles ;
- considérant que les informations recueillies sur la disponibilité de terrains constructibles ventilées par commune n'ont pas été annexées à l'étude *Raum+ - Siedlungsflächenreserven in Luxemburg 2020/21* publiée en 2021 ;
- considérant que ce large éventail d'informations précieuses sur le potentiel foncier notamment en ce qui concerne la disponibilité effective des terrains pour la construction relève de l'intérêt général et pourrait contribuer à l'élaboration de mesures en faveur d'une dynamisation de la création de logements abordables dans et par les communes;

invite le gouvernement

à publier pour chaque commune la superficie totale de terrains constructibles dans des zones d'habitation et dans des zones mixtes en indiquant pour chaque commune :

- les types de propriétaires par type de zone,
- le nombre de logements potentiels sur ces terrains par types de propriétaire et type de zone ;
- le pourcentage de la surface par type de zone détenue par les types de propriétaires sur laquelle un début des travaux est envisageable d'ici cinq ans ainsi que le nombre de logements potentiels sur cette surface ;
- un tableau récapitulatif des dix propriétaires de foncier pour l'habitat les plus importants en 2020/2021.